

Masseurs-kinésithérapeutes



Un arrêté vient d'acter la fin du concours Physique-Chimie-Biologie (PCB) au profit d'une première année universitaire pour l'admission en formation de masso-kinésithérapie.

Désormais, les futurs kinésithérapeutes feront obligatoirement une première année commune aux études de santé (PACES), une première année de licence sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) ou de Sciences, Technologies, Santé. Cette réforme, réclamée depuis longtemps par la profession, est une première avancée vers le grade de master et l'intégration universitaire de la formation.

À noter tout de même : une mesure transitoire est prévue pour les instituts qui sélectionnaient par PCB : ils devront se mettre en conformité pour la rentrée 2017, et pourront organiser un dernier concours PCB au printemps 2016.

[Arrêté du 16 juin 2015, JORF n° 0140 du 19](#)

© 2015 Les Echos Publishing